



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 26 février 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 14 février 2020, réf N° **3A/2019/4411/166**, la société

SA LSM LUX SERVICE MANUTENTION

a été autorisée à **exploiter un chariot élévateur Marque HYSTER, type R2.0H, numéro de construction C435t10006L.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla** de **quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **26 février 2020 au 06 avril 2020 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Pour le Bourgmestre empêché,
l'Échevine

Simone Asselborn-Bintz

Georges Engel